

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

N° : 450-11-000012-215

DATE : Ce 16 février 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : KARINE LEBLANC, REGISTRARE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

9058-0150 QUÉBEC INC.

Failli

et

MNP LTÉE

Syndic

JUGEMENT

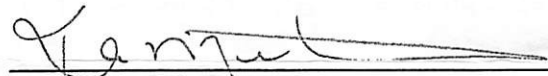
[1] La registraire, saisie de la demande de libération de MNP Ltée, syndic des biens de 9058-0150 Québec inc.;

[2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;

[3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la règle 61 (1) des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*;

PAR CES MOTIFS:

[4] **ORDONNE** que le syndic soit libéré à l'égard de l'actif du failli et qu'il soit déchargé de la garantie qu'il a fournie en conformité avec le paragraphe 16 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.



Karine Leblanc
Registraire